

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

**DATE CONVOCATION**

20 mai 2025

**DATE D'AFFICHAGE**

20 mai 2025

**Nombre de conseillers**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 27 MAI A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents :** Mme COUET, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

**Absents excusés :**

Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme DEMAYA

Mme LE DRÉAU donne procuration à M. Fabien LECERF

**Absent non excusé :**

Néant

**Secrétaire de séance :** M. LECERF

### **2. Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

**Délibération DE02-27052025**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'ATSEM et l'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion et validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mars dernier.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un poste d'ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 34h semaine (annualisé 28h par semaine scolaire) à compter du 28 août 2025, pour assister les enseignants à l'école.

La fermeture d'un poste d'ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34h semaine (annualisé 28h par semaine scolaire) à compter de cette même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 28 mai 2025

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF

